

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 5 OCTOBRE 2022 à 19H00**



PRESENTS :

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX François, BOILEAU Marc, BOUVARD Patrick, CORBAUX Samuel, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, FERAUD Valérie, GALIEN Jean-Michel, GARCON Françoise, GRUET Alexis, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, RONGEAT Stéphane, ROUSSEAU Alain, ROUSSEL Céline, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, TRICHOT Patricia, VAUGEOIS Patrick, VIGNAGA Isabelle.

EXCUSES AVEC POUVOIR :

Mesdames :

BULIARD Sylvie (pouvoir donné à Patrick BOUVARD), CHAUDET Lydie (pouvoir donné à François BIRRAUX), GONGUET Nathalie (pouvoir donné à Jean-Luc BERNARD)

ABSENTS :

Madame :

JACQUET Aude,

Le Maire, Guillaume FAUVET, préside et ouvre la séance à 19 heures

Le Maire, Guillaume FAUVET, donne lecture des différents excusés, pouvoirs, ...

Le Maire, Guillaume FAUVET, rappelle que le Conseil Municipal ne peut délibérer que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Le quorum est alors atteint si le nombre de conseillers en exercice présents à la séance est supérieur à la moitié du nombre des membres en exercice, soit 15 élus présents sur un total de 28 conseillers en exercice pour la commune de Saint-Denis-lès-Bourg. L'appel étant terminé, le quorum fixé à 15 élus présents ou représentés est bien atteint.

I- ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Alexis GRUET est désigné en qualité de Secrétaire par le Conseil Municipal.

II- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2022

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2022.

III- Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal

1. Commande Publique :

Récapitulatif des devis signés par le Maire et ses Adjoints :

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des devis de travaux, de prestations de services et de fournitures signés depuis le dernier Conseil Municipal en date du 14 septembre 2022, dont le montant est supérieur à 500 € HT :

Date	Prestataire	Signataire	Objet du devis	Montant HT	Montant TTC
14/09/2022	ESPACE FLEURI	P. BOUVARD	création plate-bande végétale rue des Ecoles	1 799,80 €	1 979,78 €
19/09/2022	ROMAIN BALLET	P. BOUVARD	abattage noyer pré de la Cure	660,00 €	792,00 €
21/09/2022	CHAPUIS STRUCTURES	G. FAUVET	étude pose panneaux photovoltaïques école du Village	2 100,00 €	2 520,00€
21/09/2022	CHAPUIS STRUCTURES	G. FAUVET	étude pose panneaux photovoltaïques Foyer	2 500,00 €	3 000,00€
21/09/2022	GUILLEBERT	P. BOUVARD	fourniture de matériel pour les espaces verts	960,62 €	1 152,74 €

28/09/2022	GUILLEBERT	P. BOUVARD	sécateur	800,00 €	960,00 €
28/09/2022	GARRY	P. BOUVARD	divers matériels électroportatifs	1 950,24 €	2 340,29 €
28/09/2022	SIGNAUX GIROD	P. BOUVARD	divers panneaux de signalisation	1 040,49 €	1 248,59 €

2. Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) :

Le Maire rend compte au Conseil municipal des DIA pour lesquelles le droit de préemption urbain n'a pas été mis en œuvre :

DIA00134422A0060	370 Impasse du Calidon	Bâtiment anciennement à usage de bureaux et d'atelier : en ruine	Droit de préemption urbain transféré à Grand Bourg Agglomération par arrêté du Maire en date du 09/09/2022
------------------	------------------------	--	--

IV- FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – ADMINISTRATION GENERALE

1. Démission de Madame Magalie RODET - Installation d'un nouveau conseiller municipal

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la démission de Magalie RODET de son mandat de conseillère municipale (courrier en date du 12 septembre). Madame la Préfète en a été informée. En application de l'article L. 270 du Code électoral, il y a lieu de procéder à l'installation du dernier candidat de la même liste. Il s'agit de Jean-Michel GALIEN.

Il rappelle également la démission de Valérie PERREAUT de ses fonctions de 1^{ère} adjointe et de son mandat de conseillère municipale. En application des dispositions de l'article L.2122-15 du code général des collectivités territoriales, sa démission a pris effet à compter de son acceptation par Madame la Préfète le 23 septembre.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

PREND ACTE de l'installation de Monsieur Jean-Michel GALIEN dans les fonctions de conseiller municipal,

PRECISE que le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour et transmis en Préfecture.

2. Suppression d'un poste d'adjoint au Maire et modification des indemnités de fonctions versées au Maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués

Considérant la démission de Madame Valérie PERREAUT de ses fonctions de 1^{ère} adjointe et de son mandat de conseillère municipale à compter du 23 septembre 2022,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.2121-4, R.2121-2 et R.2121-4, L.2123-20, L.2123-20-1 et L.2123-24,

Vu le Code électoral, notamment son article L.270,

Vu la délibération n°022BIS-2022 du 27 mai 2020 portant création de sept postes d'Adjoint au Maire,

Vu la délibération n°023-2020 du 3 juin 2020 concernant le vote des indemnités du Maire, des Adjoints et Conseillers délégués

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

SUPPRIME un poste d'adjoint au maire,

FIXE ainsi le nombre d'adjoints à six et **DECIDE** de les remonter d'un rang dans l'ordre du tableau comme suit :

1 ^{er} adjoint	BOUVARD Patrick
2 ^{ème} adjoint	MONTEIRO Rita
3 ^{ème} adjoint	BIRRAUX François
4 ^{ème} adjoint	VIGNAGA Isabelle
5 ^{ème} adjoint	ROUSSEAU Alain
6 ^{ème} adjoint	CHAUDET Lydie

FIXE, au 1er Octobre 2022, les montants des indemnités de fonction versées au Maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués comme suit :

FONCTION	TAUX EN % INDICE BRUT 1027	INDEMNITE BRUTE MENSUELLE
Maire	48,00%	1 932,25 €
1er Adjoint	18,50%	744,72 €
2ème Adjoint	18,50%	744,72 €
3ème Adjoint	18,50%	744,72 €
4ème Adjoint	18,50%	744,72 €
5ème Adjoint	18,50%	744,72 €
6ème Adjoint	18,50%	744,72 €
Conseiller Délégué	7,80%	313,99 €
Conseiller Délégué	7,80%	313,99 €
Conseiller Délégué	7,80%	313,99 €
		7 342,57 €

PRECISE que le montant total de ces indemnités reste compatible avec l'enveloppe maximale globale des indemnités du Maire et des Adjoints,

DONNE POUVOIR au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

3. Modification de la composition des commissions municipales, sous-commissions et groupes de travail permanents

Considérant les démissions présentées par Magalie RODET et Valérie PERREAUT de leur mandat de conseillère municipale, et l'installation d'un nouveau conseiller municipal, Jean-Michel GALIEN, **Monsieur le Maire** propose d'actualiser la composition des commissions, sous-commissions et groupes de travail.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACTUALISE la composition des commissions, sous-commissions et groupes de travail comme suit :

Commissions	Membres
Action sociale et solidarité	Alain ROUSSEAU , Evelyne DOUVRE, Isabelle MESSINA, Aude JACQUET, Nadia SAUDRAIS, Francis SCHWINTNER, Jean-Philippe MINIER
Aménagement et cadre de vie	Patrick BOUVARD , Bruno MIRALLES, Céline ROUSSEL, Stéphane RONGEAT, Nathalie GONGUET, Patrick VAUGEOIS, Alexis GRUET, Frédéric MARCILLAC, Jean Luc BERNARD, Jean-Philippe MINIER
Biodiversité	Guillaume FAUVET , Patrick BOUVARD , Evelyne DOUVRE, Jean-Luc BERNARD, Marc BOILEAU, Valérie FERAUD, Samuel CORBAUX, Françoise GARCON, Patricia TRICHOT
Communication	Lydie CHAUDET , Rita MONTEIRO, Evelyne DOUVRE, Céline ROUSSEL, Patrick VAUGEOIS, Stéphane RONGEAT, Valérie FERAUD, Bruno MIRALLES
Education – Enfance – Jeunesse	Isabelle VIGNAGA , Rita MONTEIRO, Sylvie BULIARD, Aude JACQUET, Jean-Luc BERNARD, Frédéric MARCILLAC, Françoise GARCON, Evelyne DOUVRE, Francis SCHWINTNER, Jean-Michel GALIEN

Finances – Ressources humaines	François BIRRAUX , Rita MONTEIRO, Patrick BOUVARD, Isabelle VIGNAGA, Lydie CHAUDET, Alain ROUSSEAU, Alexis GRUET, Nathalie GONGUET, Aude JACQUET, Valérie FERAUD, Isabelle MESSINA
Projets urbains	Guillaume FAUVET , Bruno MIRALLES, Patrick VAUGEOIS, Alexis GRUET, Frédéric MARCILLAC, Jean-Michel GALIEN, Céline ROUSSEL, Patrick BOUVARD, Francis SCHWINTNER, Jean-Philippe MINIER
Vie locale, associative et sportive	Rita MONTEIRO , Isabelle VIGNAGA, Patrick BOUVARD, Evelyne DOUVRE, Céline ROUSSEL, Stéphane RONGEAT, Isabelle MESSINA, Sylvie BULIARD, Patrick VAUGEOIS, Nadia SAUDRAIS, Lydie CHAUDET, Francis SCHWINTNER, Patricia TRICHOT, Alain ROUSSEAU

Sous-Commissions	Membres
Implication Citoyenne	Valérie FERAUD , Frédéric MARCILLAC, Patricia TRICHOT, Evelyne DOUVRE, Patrick BOUVARD, Jean-Luc BERNARD
Culture	Isabelle MESSINA , Alain ROUSSEAU, Sylvie BULIARD, Patrick VAUGEOIS, Nadia SAUDRAIS, Francis SCHWINTNER, Evelyne DOUVRE, Patricia TRICHOT
Transition Ecologique - Développement Durable	Guillaume FAUVET , Jean-Luc BERNARD, Marc BOILEAU, Samuel CORBAUX, Evelyne DOUVRE, Françoise GARCON, Nadia SAUDRAIS, Patricia TRICHOT

Groupes de travail	Membres
Autorisation du Droit des Sols	Patrick BOUVARD , Jean-Luc BERNARD, Marc BOILEAU, Nathalie GONGUET, Alexis GRUET, Frédéric MARCILLAC, Jean-Philippe MINIER, Bruno MIRALLES, Stéphane RONGEAT, Céline ROUSSEL, Patricia TRICHOT, Patrick VAUGEOIS
CME/CMJ	Françoise GARCON, Evelyne DOUVRE

4. Remplacement de conseillères municipales démissionnaires au sein de différentes instances :

Considérant les démissions présentées par Mesdames Magalie RODET et Valérie PERREAUT de leur mandat de conseillère municipale, il est nécessaire de procéder à leur remplacement dans les différents organismes au sein desquels elles représentaient la commune.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour chacune des désignations,

DESIGNE les nouveaux représentants suivants :

ORGANISMES	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
Association BOUT'CHOU	1- Isabelle VIGNAGA	Evelyne DOUVRE
	2- Aude JACQUET	Rita MONTEIRO
	3- Jean-Luc BERNARD	Jean-Michel GALIEN
Pôle Socio-Culturel	1- Isabelle VIGNAGA	Francis SCHWINTNER
	2- Rita MONTEIRO	Sylvie BULIARD
	3- Alain ROUSSEAU	Françoise GARCON
Comité de Jumelage Redea (Roumanie)	1- Patrick BOUVARD	Bruno MIRALLES
	2- Isabelle MESSINA	Stéphane RONGEAT
	3- Rita MONTEIRO	Lydie CHAUDET
	4- Guillaume FAUVET	Frédéric MARCILLAC
	5- Evelyne DOUVRE	Alexis GRUET
	6- Aude JACQUET	Nathalie GONGUET
	7- Marc BOILEAU	Valérie FERAUD
	8- Céline ROUSSEL	François BIRRAUX

5. Désignation d'un correspondant Défense :

Considérant la démission de Magalie RODET de son mandat de conseillère municipale,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DESIGNE Alexis GRUET en tant que Correspondant en charge des questions de défense.

Monsieur le Maire informe par ailleurs le Conseil municipal qu'il a sollicité Alexis GRUET en tant que sapeur-pompier volontaire pour être correspondant incendie et secours (missions d'information, de sensibilisation du conseil municipal et des habitants, préparation des mesures de sauvegarde, organisation des moyens de secours...). Il sera désigné prochainement par arrêté municipal.

6. Adoption de mesures de sobriété énergétique

Monsieur le Maire rappelle que pour faire face à la crise énergétique et accélérer la transition de la France, le gouvernement a lancé un plan de sobriété énergétique, avec l'obligation pour les collectivités et les entreprises de baisser de 10 % leur consommation énergétique. Pour y répondre, il propose au Conseil municipal de prendre rapidement un certain nombre de mesures visant à réduire les consommations de chauffage dans tous les bâtiments communaux. Les températures pourraient être ajustées de la manière suivante :

- Gymnase :
 - o Salle expression corporelle : 15°C de 8h à 21h du lundi au samedi
 - o Dojo : 15°C de 8h à 21h du lundi au samedi
 - o Salle omnisport : 15°C de 8h à 21h du lundi au samedi
- Mairie, Pôle socio culturel, centre de loisirs et autres salles (salles de réunions, d'activités, ...) : 19 °C
- Ecoles et pôle petite enfance : 20°C pendant les plages d'occupation des locaux (température réduite pendant les vacances scolaires)

Ces mesures correspondent en grande partie à celles qui seront mises en œuvre dans les autres communes de l'unité urbaine.

Un effort collectif est ainsi demandé à l'ensemble des utilisateurs. **Monsieur le Maire** précise qu'un courriel sera adressé aux associations et établissements scolaires pour les informer de ces nouvelles mesures, mais aussi les inciter à adapter leur fonctionnement et développer des éco-gestes. Chaque acteur doit se responsabiliser.

En complément de ces mesures, des sous-compteurs individuels seront installés pour avoir une analyse plus fine des consommations de chauffage par bâtiment. Les données ainsi collectées par ces sous-compteurs auront au moins deux intérêts :

- Orienter la collectivité dans la priorisation des travaux à programmer tels que l'isolation des bâtiments les plus énergivores,
- Permettre un suivi financier des coûts par bâtiment.

Au-delà des mesures d'urgence qui doivent être prises, il est de la responsabilité de la collectivité de veiller à ce qu'au moins une partie d'entre elles deviennent pérennes.

Les dispositions prises en matière de chauffage constituent une 1^{ère} salve de mesures. **Monsieur le Maire** précise que deux groupes de travail vont être créés pour travailler plus spécifiquement sur :

- l'éclairage public,
- et d'autres mesures pouvant être prises dans les bâtiments communaux hors chauffage (développement des énergies renouvelables, ...).

Concernant les bâtiments communaux, il y a un réel travail de fond à réaliser. La commune dispose à ce jour d'un bilan énergétique de l'ensemble de ses bâtiments, réalisé par ALEC 01. Il ébauche un programme d'action compilant des préconisations d'amélioration. Il faut désormais approfondir ces premiers éléments de diagnostic en réalisant un audit énergétique exhaustif sur certains bâtiments plus énergivores. Pour mémoire, la commune s'est d'ailleurs engagée dans une démarche pour avoir une gestion plus poussée de ses bâtiments tertiaires de plus de 1000m².

Au-delà de la volonté de contribuer à l'effort de sobriété énergétique, il est également de la responsabilité des élus de maîtriser les charges de fonctionnement de la commune.

Françoise GARCON évoque les personnes en situation de précarité qui ne pourront plus payer leurs factures d'énergies.

Monsieur le Maire indique que l'on peut s'attendre à une augmentation des demandes d'aides adressées au CCAS. Il rappelle que l'habitat est désormais de la compétence de Grand Bourg Agglomération. Elle accompagne et finance l'amélioration et la rénovation énergétique des logements via le service « **Mon Cap Energie** » dont elle a confié la gestion à ALEC 01. Suivant les travaux entrepris, des financements de l'ANAH et du Département de l'Ain peuvent être mobilisés en complément. L'ensemble de ces dispositifs d'aides peut représenter jusqu'à 80% du coût des travaux pour les foyers ayant les plus faibles revenus.

Monsieur le Maire propose de relancer une campagne de communication sur la commune pour relayer l'ensemble de ces informations à la population.

V- AMENAGEMENT - FONCIER

1. Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux Veyle, Reyssouze, Vieux-Jonc 2021

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, le rapport annuel du Syndicat intercommunal des Eaux Veyle, Reyssouze, Vieux-Jonc doit être présenté en Conseil municipal.

Patrick BOUVARD rappelle à titre liminaire que la gestion du service de production et de distribution d'eau potable du Syndicat est actuellement déléguée à la société AQUALTER par un contrat de délégation de service public (DSP) conclu en 2013, pour une durée de 10 ans, et arrivant à échéance au 30 septembre 2023.

Il présente ensuite les points saillants du rapport 2021, qui a été approuvé en Conseil syndical du 23 juin dernier. En quelques chiffres, le réseau représente 779,87 km. Il y a 20 026 abonnés pour une population desservie de 40 744 habitants. En 2021, il y a eu un volume d'eau consommé de 2 831 007 m³ contre 2 701 602 m³ en 2020.

En 2021, un dépassement du seuil d'alerte en métolachlore (pesticide) a été constaté sur le captage de Saint-Rémy. Il n'a pas nécessité de restriction de consommation d'eau. Le délégataire du service, AQUALTER, travaille sur le sujet.

Le rendement moyen des réseaux s'est établi à 78,6 % en 2021 contre 78,27 % en 2020. AQUALTER est un peu loin de l'objectif sur le taux de rendement des réseaux. Le retard pris est notamment imputable à la crise covid.

Francis SCHWINTNER précise qu'il est difficile d'aller au-delà de 85% de rendement car cela coûte extrêmement cher de rechercher les fuites et de remplacer les canalisations.

Patrick BOUVARD ajoute que la poursuite de l'équipement des foyers en télérelève des compteurs d'eau devrait permettre d'identifier plus aisément les fuites.

Monsieur le Maire précise qu'en raison de réformes successives imposées par l'Etat, l'Agence de l'eau a dû revoir significativement à la baisse ses dispositifs d'aides aux collectivités pour financer le renouvellement des réseaux.

Plus globalement, il identifie cinq enjeux majeurs pour la politique de l'eau :

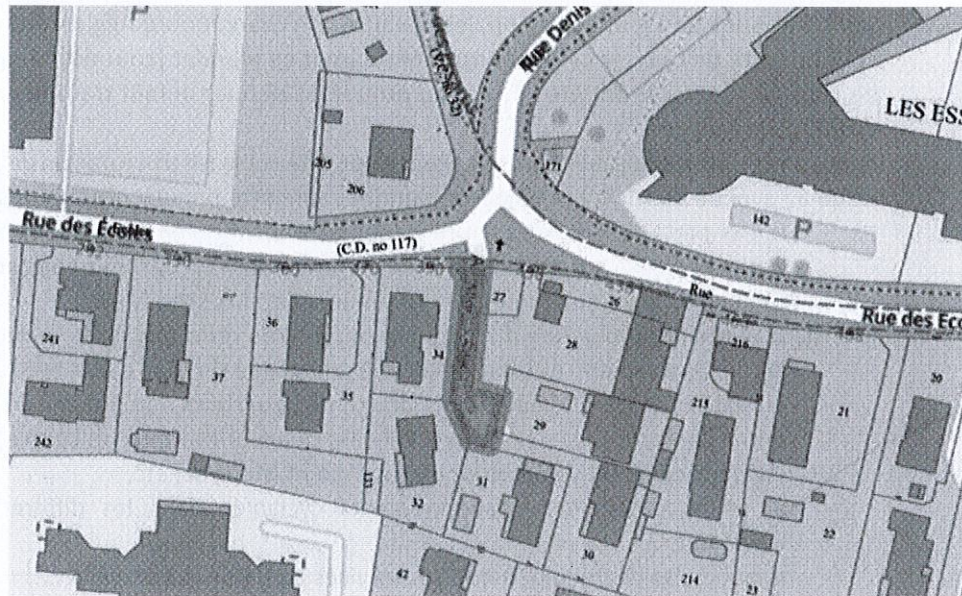
- la qualité de l'eau (rémanence importante de pesticides),
- la pression sur la ressource avec les épisodes de canicule,
- la modernisation des infrastructures et le renouvellement des réseaux : il y a un travail de prévention et de renouvellement préventif des réseaux à renforcer pour éviter les fuites et supprimer les tuyaux en plomb,
- la qualité du service public délégué (facturation, devoir d'information, de sensibilisation et de conseil technique, etc.),
- la tarification : même si le service est délégué à un prestataire, le syndicat fixe le cahier des charges, les attentes vis-à-vis du délégataire. **Monsieur le Maire** se dit favorable à

une tarification différenciée, plus sociale et environnementale de manière à éviter le gaspillage de la ressource. La future DSP est notamment l'occasion de débattre de ces problématiques de tarification.

2. Rétrocession de l'allée des Glycine

La commune poursuit l'intégration dans le domaine public de voiries privées ouvertes à la circulation publique.

Dans ce cadre, il convient d'intégrer dans le domaine public la parcelle section AO n°33 de l'allée des Glycines.



La parcelle AO 33 ne comporte pas d'espaces verts. Il est proposé que l'intégration dans le domaine public soit réalisée par acte administratif, mission confiée à la société Axis Conseil. La rétrocession de la parcelle est consentie à titre gratuit.

Vu l'article L.1311-13 du Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'intégration dans le domaine public de la parcelle cadastrée AO n°33, appartenant aux copropriétaires de l'Allée des Trois Chênes selon les modalités financières précisées ci-dessus,

DONNE tout pouvoir pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération, et notamment recevoir et authentifier l'acte en la forme administrative correspondant,

DESIGNE Monsieur Patrick BOUVARD, 1er Adjoint, pour représenter la Commune en qualité d'acquéreur et signer l'acte à intervenir ainsi que tout autre document s'y rapportant,

DECIDE d'intégrer ces parcelles dans le domaine public communal et de mettre à jour le tableau de classement des voies communales,

DONNE pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

3. Convention de servitude de passage relative à la parcelle AO 110

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de reporter ce point à une prochaine séance du Conseil municipal.

VI- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**1. Projets vélo :**

Monsieur le Maire rappelle les travaux de sécurisation du cheminement vélo le long de la rocade (avenue de Bresse – rond-point de Chalandré) réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de Grand Bourg Agglomération. L'objectif est de poursuivre ces aménagements jusqu'au rond-point de la Fruitière. Pour ce faire, des études devront être lancées et cela nécessitera au préalable l'acquisition de foncier par la commune au niveau du rond-point des Viards de manière à disposer d'une emprise a minima de 3m pour la piste cyclable.

S'agissant ensuite du projet de création d'une jonction de piste cyclable type voie verte entre Saint-Denis-lès-Bourg et Corgenon, les instances de Grand Bourg Agglomération (GBA) ont validé l'opportunité de réaliser cet aménagement durant ce mandat (coût estimé à 1,2M€). Les études de maîtrise d'œuvres ont été lancées au printemps dernier. Il faut travailler sur l'itinéraire et les profils d'aménagement.

Enfin, une étude de faisabilité a été engagée par GBA sur la restructuration de l'avenue de Trévoux jusqu'à l'avenue du Mail. Les objectifs identifiés sur cette pénétrante sont les suivants :

- mieux partager les usages et favoriser les transports en commun et modes doux,
- optimiser les flux des transports en commun et sécuriser les déplacements vélo,
- requalifier la voirie et intégrer des aménagements spécifiques.

Monsieur le Maire précise que d'autres projets sont en réflexion sur la commune :

- la rue Clostermann et la continuité vers l'avenue du Mail par la rue E. Dubois,
- la réalisation de cheminements doux inter quartiers : aménager un cheminement doux entre Chalandré et le cimetière, relier le quartier Mermoz au centre du village, sécuriser les déplacements vélo autour du rond-point Mermoz, etc.
- le renforcement des stationnements cyclables dans les différents quartiers de la commune
- la poursuite de l'équipement des services communaux en vélo.

2. Projets de plantation pour l'automne-hiver 2022-2023

Patrick BOUVARD présente les principales plantations qui seront réalisées prochainement par les services communaux :

- création d'une plate-bande végétale le long du mur de l'école du Village : plantation d'arbustes, vivaces et couvres sols pour supprimer le fleurissement hors sol et désimperméabiliser ;
- plantations le long du Pré de la Cure, rue des Ecoles, pour développer un corridor biologique ;
- plantation d'arbres dans le cimetière pour désimperméabiliser les sols.

Fin de séance à 22h02

Le Maire,
Guillaume FAUVET



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Guillaume Fauvet".

Le Secrétaire de séance,
Alexis GRUET

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Alexis Gruet".